

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 7 AVRIL 2026 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 7 AVRIL 2026 en présentiel à RIVIÈRE-SAINT-JEAN.

Sont présents à cette séance :

Le Maire	M. Georges Bachand
Les conseillers/ Conseillères	Blanche Parisée, poste 1 Lola Lebrasseur, poste 2 Dario Beaudin, poste 3 Yan Rochepault, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de M, Georges Bachand, maire

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice adjointe

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur M Georges Bachand
déclare la séance ouverte à 19 h 03

41-26 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

42-26 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2026.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

43-26 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er MARS AU 31 MARS 2026 totalisant la somme 124 247.73\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, Directrice générale, greffière trésorière de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 43-26

RÉSOLUTION 44-26

ANNONCE DE LA DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Mme Karine Chouinard, directrice générale greffière trésorière de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean depuis 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu, en date du 26 mars, la lettre de démission de Mme Chouinard, annonçant qu'elle quittera ses fonctions à compter du 16 avril prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'accepter la démission de Mme Karine Chouinard, directrice générale greffière trésorière, à compter du 16 avril;

De remercier officiellement Mme Chouinard pour son professionnalisme, sa collaboration et les services rendus à la Municipalité de Rivière-Saint-Jean;

De mandater le maire, le conseil municipal et la directrice adjointe pour entreprendre les démarches nécessaires afin d'assurer la continuité administrative, incluant le recrutement d'une nouvelle ressource administrative.

RÉSOLUTION 45-26

RAMPE DE MISE À L'EAU ET DIGUE DE PROTECTION EN ENROCHEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean doit régulariser l'accès de la rampe de mise à l'eau et la digue de protection en enrochement (dossier 4121-02-65-3875) auprès de la Direction régionale du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre le changement climatique, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit au préalable faire la demande d'un bail d'accès public auprès du ministère et de le renouveler chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à utiliser les lieux loués à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau;

QUE le conseil désigne et autorise la directrice adjointe, Mme Mylène Poirier a signé le bail.

RÉSOLUTION 46-26

CONSEILLER REPRÉSENTANT MUNICIPAL-CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation (OMH) est administré par un Conseil administratif (CA) et qu'un conseiller municipal doit être nommé pour siéger au sein de ce conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean nomme Mme Lola Lebrasseur, conseillère de la municipalité pour siéger sur le Conseil administratif (CA) de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Rivière-Saint-Jean/Rivière-au-Tonnerre;

RÉSOLUTION 47-26

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE-COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN-MAGPIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil administratif de la Coopérative de solidarité de Rivière-Saint-Jean-Magpie a déposé une demande financière le 11 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière permet à la Coopérative d'avoir un coussin de sécurité pour assurer un fonds de roulement adéquat;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité accepte une aide financière au montant de 12 500\$.

RÉSOLUTION 48-26

SALON DU LIVRE DE SEPT-ÎLES

CONSIDÉRANT QUE le Salon du livre de Sept-Îles se déroule du 23 au 26 avril 2026 à l'aréna Guy-Carbonneau;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte que Mme Blanche Parisée, responsable bénévole de notre bibliothèque a participé à une journée au Salon du livre de Sept-Îles;

QUE le conseil entérine les frais de déplacement et de repas pour cette journée selon le règlement 02-24 du tarif et déplacement de la municipalité;

QUE le conseil entérine un montant pour l'achat de livres;

RÉSOLUTION 49-26

DEMANDE DE COMMANDITE - FINISSANTS 2026-ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de commandite pour financer les activités des finissants de 6^e année de l'École Saint-François D'assise;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un élève de 6^e année sur notre territoire (Magpie);

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité commandite un montant de 100\$ pour cette activité.

RÉSOLUTION 50-26

ADOPTION-RÈGLEMENT 05-26-RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Saint-Jean doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1) au plus tard le 1^{er} avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 10 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 10 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable du règlement a été suivie ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte le règlement 05-26 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Avis de motion	10 mars 2026
Projet de règlement	10 mars 2026
Adoption	7 avril 2026
Avis public d'entrée en vigueur	8 avril 2026
Entrée en vigueur	8 avril 2026
Transmission à la MRC de Minganie	8 avril 2026

51-26 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepault
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 20 h 25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président M Georges Bachand déclare la séance levée à 20 h 25

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Georges Bachand
Maire

Mylène Poirier
Directrice adjointe